



# Compte-rendu du CTPM du 15 juillet 2009

## Déclaration préalable CFDT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour la sixième édition, du 11 au 19 juin 2009 à La Défense, de la semaine de la qualité de vie au travail les organisateurs et les partenaires ont mis l'accent sur la prévention du stress et les risques psychosociaux. Et pour cause 41% des salariés se disent stressés, l'organisation du travail, la satisfaction des exigences ou encore les changements dans le travail en étant les principales causes. En ces temps de crise et de fortes restructurations, salariés comme entreprises sont dans le déni plutôt que dans le dialogue... Alors et nous combien de personnels en état de stress au MEEDM et quelle qualité de dialogue social ? Quelle nature et quelle qualité du dialogue pour accompagner les constitutions des DREAL, des DDEA/DDT, des réorganisations diverses comme celle des services des affaires maritimes, de l'ANAH, des délocalisations etc ?

Dialogue social ? Dialogue social ? Vite une circulaire et pour le reste, l'intendance y pourvoira ! Eh bien non l'intendance ne suit pas et les partenaires sociaux dont la CFDT en ont ras le bol !

Quelques exemples :

1°) La loi mobilité et parcours professionnel déposée en urgence par le gouvernement en avril 2008 vient de connaître son épilogue après un an de vagabondages dans les couloirs des chambres parlementaires. Elle vient d'être votée à l'assemblée nationale après un passage éclair au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE) en mars 2008. Un tel projet, de tels sujets (reclassement professionnel, temps incomplet, recours à l'intérim, aux contractuels) méritaient un autre traitement que ces simulacres de concertations même précédées de conférences sociales. Un an de sommeil et en parallèle l'absence de dialogue et de négociations sociales sur des sujets essentiels touchant aux statuts des personnels ! Nous y voyons là, au plus haut niveau, le déni du dialogue social et l'expression d'une idéologie de casse des services publics mise en œuvre notamment avec les suppressions d'emplois à des niveaux jamais atteints.

2°) Dans le même ordre d'idée nous subissons aujourd'hui l'instauration dans le paysage indemnitaire de la Prime de Fonction et de Résultats avec exactement les mêmes dérives en terme d'absence de dialogue et de négociations. Pour aboutir à quoi ? A l'établissement du culte de la performance individuelle alors que nous sommes en train de mettre en place de nouveaux collectifs de travail à tous les niveaux. Nous disons non et non, nous n'avons pas besoin de régimes indemnitaires qui proposent des variations de 600% du niveau de prime et même de l'infini. Même rapporté aux limites ministérielles proposées, nous serons largement au delà de ce que nous connaissions (de l'ordre de 40% maximum) et que nous avons toujours combattu ! Non seulement ce n'est pas raisonnable, c'est idiot, c'est injuste et porte en germe de sérieuses difficultés pour l'organisation des services, des équipes et leur efficacité collective au travail.

Sur tous ces sujets et tant d'autres, déclinaison de la stratégie ministérielle, l'ARTT, les projets de service, nous avons besoin de discussions sérieuses, rigoureuses et non de pseudo concertation

avec, au final et en conclusion, un passage obligé en CTPM sans mesurer à aucun moment les impacts de ces mesures pour les contrôler et accompagner les personnels.

Nous rappelons nos demandes de méthodes, de cadrages de garanties collectives pour le développement d'un dialogue social de qualité à tous les niveaux. Nous ne pouvons continuer à pratiquer le dialogue social « zapping » que vous nous proposez au sein des groupes d'échanges juste pour pouvoir nous dire en CTPM que cela a été discuté. Nous voulons plus de suite que de fuite dans les idées !

Le dialogue social demande du temps, des moyens et de réels espaces de négociations et, pour bien discuter, il vaut mieux savoir de quoi nous parlons ! Nous en sommes toujours à porter les mêmes exigences en matière de mise à disposition d'études d'impacts des mesures que vous nous proposez. A chaque fois les dossiers qui nous sont présentés comportent peu, voire pas du tout, les éléments relatifs aux personnels (qui, combien, où, ...)

Pour conclure nous vous l'avons déjà dit, nous sommes prêts à tenir et à assumer notre rôle de partenaire social mais pas dans ces conditions. Alors quand pourrons nous véritablement discuter d'un agenda social à la hauteur des enjeux et de la période ?

Dernière question : quand disposerons nous du SERM ? Et de la répartition des effectifs dans les services ?

## Réponse du SG

Après l'écoute de toutes les déclarations syndicales préliminaires, le secrétaire général du MEEDDM nous « honore » de quelques maigres réponses. Il se rappelle mai 2007 et le scepticisme général sur la pérennité du ministère.

Il évoque les nouvelles attributions du MEEDDM. Les technologies vertes vont permettre la mise en place de moyens d'action pour un changement sociétal et vont générer des mesures fiscales à déterminer. C'est un enjeu fort et nouveau pour nous. Quant aux négociations sur le climat, dont le ministre d'État a désormais la charge, c'est une première pour la France en terme de négociations internationales de s'affranchir de la tutelle pour travailler avec les services du ministère des Affaires Etrangères mis à notre disposition.

« Nous avons perdu l'aménagement du territoire, mais c'est plus un symbole qu'une réalité. » Plus important, nous retrouvons le logement dans notre champ et cela va mettre fin à toutes les tentations précédentes de nous contester notre légitimité sur ce champ à tous les niveaux régional et départemental.

En ce qui concerne le rapprochement voire la fusion de la DREIF et de la DIRIF, une circulaire du premier ministre devrait arriver. Une DREAL était prévue mais le préfet préfère un rapprochement DRE et DIR. La circulaire attendue devrait aller dans ce sens. Cette disposition spécifique à l'Ile de France ne préfigure en rien une extension de la mesure à d'autres régions.

En ce qui concerne les Parcs, « rien n'est plus important que le passage de la loi à la session extraordinaire de septembre ». Si cela ne se fait pas, il n'y aura pas de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2010. « Le temps ne joue pas pour nous. » Les collectivités locales vont être soumises à des réorganisations d'ici peu et à des compressions de leurs ressources. D'après le SG, les organisations syndicales ont donc tout intérêt à l'appuyer sur le sujet plutôt qu'à lui mettre des bâtons dans les roues.

Sur les aspects indemnitaires, « on en reparlera en 2010 », nous recherchons indéniablement l'harmonisation et l'alignement mais les écarts sont tels que ce n'est pas pour l'année prochaine.

Sur la fusion des corps, aucun retour de la DGAFP sur le programme de travail ni sur les objectifs

fixés et évoqués en groupe d'échanges.

Sur le SERM, seront évoqués prochainement 2008 et 2009 mais il est bien trop tôt pour 2010.

Le plafond de recrutement n'est pas atteint et cela pose vraiment problème. Nous avons trop de départs et nous n'arrivons pas à saturer nos recrutements faute de candidats et de lauréats. L'objectif principal du SERM 2009 est bien de saturer le plafond d'emploi.

### Examen de l'ordre du jour

Point N°1	Approbation des PV des CTPM des 4 et 22 décembre 2008	Les PV sont approuvés à l'unanimité
-----------	---	-------------------------------------

Point N°2	Projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des DIRECCTE	Refus de vote de la CGT CFDT, UNSA, FO votent contre L'administration vote pour à l'unanimité.
-----------	--	--

La date du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour la création de toutes les DIRECCTE est annoncée mais risque de glisser. Il est nécessaire de maintenir des passerelles fortes.

### Intervention CFDT et explication de vote

Nous sommes dans une crise sans précédent avec, d'après les analyses de l'OCDE, la probabilité d'un bond de 80 % du chômage dans les pays les plus riches entre 2007 et 2010.

C'est dans ce contexte économique dont les conséquences dévastatrices sur l'emploi restent à venir fin 2009 et en 2010, que le gouvernement poursuit autoritairement et au pas de charge ses réformes. Donc en catastrophe, le projet de décret créant les DIRECCTE est soumis à tous les CTP concernés par cette réorganisation territoriale des services de l'Etat. Car il s'agit bien encore une fois, d'une réforme autoritaire décidée au plus haut niveau de l'Etat sur des bases totalement dogmatiques et surtout sans concertation avec les représentants du personnel.

En effet, en regroupant des missions de nature opposées, le risque de confusion entre les politiques économiques en faveur des entreprises et les politiques régaliennes en faveur des salariés ou des consommateurs porte en germe l'échec même de cette réforme.

Faute d'arrêté accompagnant ce projet de décret, il est évident que les décisions en matière d'organisation et de fonctionnement ne sont pas prises. Nous ne pouvons que constater qu'il n'y a pas de dialogue de gestion entre les services et encore moins de dialogue social au niveau local. D'ailleurs, lors du CTPC du 9 juillet 2009 nos camarades des finances remarquaient qu'à ce jour, la localisation des 5 DIRECCTE « préfiguratrices » n'était pas arrêtée !

Tout ce que nous constatons sur le terrain, c'est une dégradation dramatique des relations sociales et de la motivation des personnels alors que des enjeux économiques demandent et demanderont dès la rentrée, l'implication maximale de tous les agents de l'Etat sur l'ensemble de notre territoire.

A ce stade donc, la CFDT ne peut pas approuver la mise en œuvre d'une réforme qui n'est pas prête.

Point N°3	Point d'information sur le projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	
-----------	---	--

Il n'y a pas de vote car aucun de nos services n'est concerné. Comme pour les DIRECCTE nous nous retrouvons avec de nouvelles constructions de services sans grande qualité de dialogue social. Le CTPM Jeunesse et Sport qui devait traiter de ce point début juillet a lui même été reporté.

Point N°4	Projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps et emploi des personnels Météo France	Point reporté à l'examen d'un prochain CTPM. Il est à noter l'attitude plus que méprisante du SG à l'égard du rapporteur de Météo France qui avait 5 mn de retard à la reprise (à l'instar de nombreux représentants de l'administration et du personnel) alors qu'il était présent toute la matinée
-----------	---	--

Point N°5	Prorogation du mandat d'un an de la CAP des administrateurs civils	UNSA vote contre CFDT, CGT, FO + administration votent pour
-----------	--	---

Point N°6	Projet de décret relatif aux modalités de transfert des services du ministère dans le domaine des voies d'eau Bretagne et Ouest Guyanais	Point reporté pour non présence du rapporteur
-----------	--	---

Point N°7	Modification de l'arrêté fixant la liste des opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret 2008-367	CFDT, CGT, FO s'abstiennent Administration et UNSA votent pour
-----------	--	---

Nous étions intervenus en amont du CTPM avec le dépôt d'un amendement demandant à compléter la liste des réorganisations éligibles par celle des services maritimes (DDAM et DRAM). Cet amendement a été repris et accepté par l'administration. Cependant, ces services n'apparaissent pas dans les périmètres de pré positionnement des DREAL. En effet les périmètres de pré positionnement sont définis au plan local et strictement circonscrits aux services impactés en région et dans les départements (fonction gestion administrative et paie, fonctions financières et comptables).

Notre expert Denis Caumel est intervenu pour évoquer la réorganisation de l'ANAH.

## **Intervention CFDT concernant l'ANAH**

La réorganisation en cours est dictée par l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire : la loi de mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion, qui institue les préfets comme délégués de l'Agence, et le décret portant création des DREAL et précisant leurs compétences dans le domaine du logement.

La réforme de l'Agence n'est plus une hypothèse, elle est en marche. Dès le mois de mars, pour expliquer que l'Agence ne pourvoirait pas les postes rendus vacants par des départs « naturels », la directrice générale a annoncé qu'un resserrement de l'organisation territoriale de l'Anah était inéluctable. Pour clarifier les perspectives professionnelles des agents, elle a ajouté qu'elle ne s'opposerait pas aux départs de ceux à qui des opportunités de changement d'affectation se présenteraient.

Dès lors, à la mi mai, plus de 40% des agents en poste en mission territoriale avaient fait part de leur intention ferme de quitter l'Agence en déposant une demande de mutation. Aujourd'hui, 15 juillet 2009, nous savons déjà que 7 agents sur un effectif de 34 manqueront à l'Agence dès cet automne. Nous attendons le résultats des autres CAP pour mesurer l'aggravation de ce phénomène.

Outre les départs, l'incertitude de la situation est un facteur important de démobilisation.

Dans ce contexte, la continuité du service public, qui contribue au développement de l'offre de logements sociaux mais aussi au plan de relance à hauteur de 200 millions d'euros, est compromise.

A titre conservatoire, il est essentiel que des mesures urgentes soient décidées :

- opérer un transfert de compétences vers les DREAL dans les meilleurs délais
- mutualiser les expertises restantes en les regroupant en pôles nationaux à Paris.

Ces deux mesures vont contraindre plusieurs agents à une mobilité, soit géographique, soit fonctionnelle.

Ne pas garantir aujourd'hui aux agents concernés un accompagnement social minimal constitue un frein majeur à la nécessaire restructuration.

Pourquoi attendre davantage ?

Le principe de la réorganisation est acquis et déjà pour partie en œuvre. Les derniers arbitrages attendus la semaine prochaine portent sur l'éventuel maintien de quelques missions territoriales.

Par ailleurs, l'arrêté de restructuration n'a pas besoin de détailler avec plus de précisions les contours de la réorganisation.

Dans le cas extrême peu probable où le secrétaire d'Etat chargé du logement décidait d'arrêter la réforme, faut-il craindre un effet d'aubaine ? Non, puisque le texte précise que seuls les agents contraints à la mobilité peuvent bénéficier des mesures de compensation financière.

Pour ces raisons, la CFDT invite les membres du CTPM à se prononcer favorablement pour l'ajout de l'Anah dans le texte de l'arrêté de restructuration.

-----

Le SG dit attendre pour compléter l'arrêté que la décision soit effective.

A la demande de certaines organisations syndicales deux points ont été ajoutés vendredi en toute fin de journée à l'ordre du jour initial. Autant dire que pour les préparer, c'était mission impossible !

Point rajouté	Présentation de la circulaire relative à l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques	
---------------	--	--

En ce qui concerne le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, nous avons souligné l'intérêt de la démarche et de la nécessaire bonne organisation à réfléchir et à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de ces ouvrages et à terme des citoyens. Mais nous avons de nouveau insisté sur l'absence de toute étude d'impact de ces orientations sur les personnels et de l'absence remarquable de tout état des lieux.

Combien d'ouvrages et de digues par région ?

Combien et quel personnel (statuts) en charge aujourd'hui de ses activités, quels besoins de redéploiements à terme, quelles modalités de mise en œuvre des 60 ETP en plus inscrits au programme risques naturels de la LOLF 2009 sur ce thème prévention des risques ?

En réponse, le rapporteur indique que nous disposerons de cet état des lieux dès qu'il sera fait par les préfets sur le terrain avec les DREAL. Cette remontée prévue initialement fin septembre est reportée entre mi octobre et fin octobre. Pour le rapporteur, hormis les effectifs connus des DRIRE sur ces missions, il est très difficile aujourd'hui d'identifier clairement en nombre et qualité les effectifs des DDEA et autres établissements publics en charge de missions dans le domaine de l'eau (notamment les digues, la police de l'eau etc.).

Affaire à suivre décidément, le monde du MEEDDM est flou !

Point rajouté	Présentation de l'instruction relative au processus d'affectation des agents au sein des DREAL, notamment pour ce qui concerne les PSI et CPCM	
---------------	--	--

Les PSI sont les Pôles Supports Intégrés qui seront en charge au niveau régional des questions de la gestion administrative (arrêtés divers etc...) et de la paie. Les CPCM sont les Centres de Prestations Comptables Mutualisés que nous partagerons avec les Directions Régionales de l'Agriculture. La moitié de ces CPCM seront sous autorité DRAF, l'autre moitié sous autorité DREAL (généralement celles qui comptent un siège de DIR). Le SG ne cache pas que tout cela va encore évoluer dans les prochaines années au fur et à mesure de la montée en puissance de l'office national de la paie (ONP) et du développement de plates formes interministérielles (CHORUS) que semblent vouloir mettre en place les finances. Notre SG affirme sa volonté de combattre ces orientations afin de conserver la haute main sur nos moyens et nos décisions.

Nous avons dénoncé la méthode de mise en œuvre du débat et après la mise au point de notre secrétaire général, rappelé que depuis novembre 2008 et bien avant oralement, nous avons demandé un réel débat en CTPM sur ces questions de mutualisation.

Nous avons bien volontiers convenu que ces sujets souvent édulcorés ont été traités en groupe d'échanges sous la forme de la présentation des contraintes et de leur apparente innocuité pour nos services et leurs personnels (pas de mobilité obligatoire). Seulement aujourd'hui, nous constatons qu'il faut constituer les services et nous atteignons les limites de l'exercice. L'administration affirme ne pas engager de mobilités obligatoires mais ne nous y trompons pas, elle va mettre la pression sur

les agents pour qu'ils soient mobiles alors il est nécessaire d'être vigilants sur le terrain et de soutenir les personnels.

Nous avons dénoncé l'emballement des réformes et des réorganisations qui ne laissent aucun temps pour se retourner, penser et organiser correctement les services et les phases de transition.

Par ailleurs, tout cela est dimensionné sur la base d'outils et de ratios d'actes par agent sans que personne ne soit en mesure d'en assurer la performance réelle puisque que personne à ce jour n'a vu les outils. « Nous faisons confiance » répond le SG. C'est un peu court quand même.

Nous avons également insisté et dénoncé l'absence d'instance paritaire légitime au niveau régional (CTP régional commun aux DREAL et DDEA) pour débattre de toutes ces questions et des conditions de leur mise en œuvre.

Le SG nous répond qu'il doit faire très attention aux susceptibilités locales (préfet et autres ministères). Même si la future DDT fait bien partie de la brique de base, ce sera un service interministériel et manifestement notre revendication d'une instance commune devra encore être largement portée pour convaincre. Tout au plus s'engage t-il timidement à assurer un comité de suivi national des personnels concernés par la constitution des PSI et CPCM.

**Il est urgent, opportun et important pour les équipes CFDT de rencontrer au niveau régional les DREAL ou leurs préfigurateurs pour connaître et exiger d'être concertés sur leur projet de document de stratégie régionale (DSR) et notamment son volet GPEC. Ces documents doivent être transmis au SG avant mi septembre. (circulaires SG du 26 mars et 24 avril 2009)**